

Insee *flash*

CHAMPAGNE - ARDENNE



n° 125 - Octobre 2010

L'économie sociale dans les services à la personne Une présence plus forte qu'au niveau national

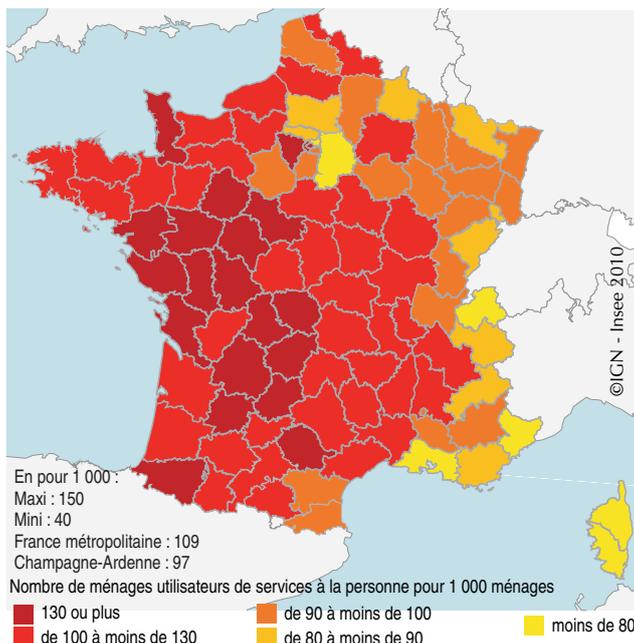
En Champagne-Ardenne, 97 ménages sur 1 000 ont fait appel en 2006 aux services à la personne. Comme dans les régions du Nord-est de la France, les ménages champardennais recourent moins aux services à la personne qu'au niveau national.

En 2006, les particuliers emploient une grande partie des 19 000 salariés du secteur des services à la personne. Parmi les 4 000 salariés en exercice dans des organismes agréés de services à la personne, 84 % relèvent de l'économie sociale, une part plus importante que la moyenne nationale. Ces emplois sont très féminisés et souvent occupés par des personnes de plus de 45 ans. Bien que les organismes agréés offrent des conditions d'emploi plus favorables que les particuliers, les rémunérations demeurent faibles et les volumes des contrats réduits.

Soutenus par les pouvoirs publics, les services à la personne devront répondre à une demande croissante et plus diversifiée, conséquence en particulier du vieillissement de la population et de la volonté de maintenir à domicile les personnes en perte d'autonomie. D'ici à 2020, 5 100 ménages supplémentaires pourraient recourir dans la région à des services à la personne.

À l'origine essentiellement basés sur le bénévolat, la solidarité intrafamiliale et l'implication citoyenne sur les territoires, les services à la personne constituent aujourd'hui un vivier important d'emplois et d'activités. Se fondant sur la tradition du mutualisme ouvrier et des courants du christianisme social, les associations de services à la personne ont su, grâce à leur souplesse et leur capacité d'innovation, s'organiser pour répondre aux spécificités rurales de la région. Les structures à but non-lucratif représentent, encore aujourd'hui, la grande majorité des organismes intervenant sur ce secteur. Véritable laboratoire d'expérimentations,

Recours des ménages aux services à la personne



www.insee.fr

l'économie sociale est à l'origine du développement des organismes des services à la personne. Les entreprises de l'économie sociale sont soucieuses de répondre aux besoins de la population, offrant des services plus respectueux des bénéficiaires et des salariés.

Moins de recours aux services à la personne en Champagne-Ardenne

En Champagne-Ardenne, sur 1 000 ménages résidants, 97 ont déclaré, en 2006, à l'administration fiscale, avoir eu recours à des services à la personne. Ce taux légèrement inférieur au taux national (109) se situe très en dessous de celui des régions de l'Ouest de la France, en particulier du Poitou-Charentes où il atteint 136. Les différences entre territoires ne s'expliquent pas seulement par les caractéristiques des populations, comme l'âge, le niveau de revenu, l'activité féminine, etc. Elles traduisent aussi des différences de comportements culturels, difficiles à appréhender, tels l'organisation et l'intensité des liens familiaux ou encore le partage des rôles conjugaux et parentaux.

Tous ces facteurs contribuent également à expliquer des situations infrarégionales contrastées. Ainsi, dans les Ardennes, le recours aux services à la personne ne concerne que 81 ménages sur 1 000. Dans la Marne, le taux de recours, très proche du taux national, est le plus élevé de la région avec 107 ménages utilisateurs pour 1 000 ménages résidants.

Au sein des organismes de services à la personne, l'économie sociale domine

En Champagne-Ardenne, 19 000 salariés exercent en 2006 une activité dans le secteur des services à la personne, représentant 4 % des salariés de la région. Comme pour le recours des ménages, cette proportion est légèrement moins élevée qu'au niveau national (4,6 %). Parmi les salariés exerçant une activité dans le secteur des services à la personne, 15 000 sont employés exclusivement par des particuliers, 2 500 sont employés exclusivement par des organismes agréés de services à la personne (OASP) et 1 500 exercent à la fois au sein d'organismes et comme salariés de particuliers-employeurs.

Les trois modes d'intervention en services à la personne :
l'offre directe ou gré à gré qui met en relation directe un particulier employeur et un salarié ;

le mode mandataire, forme d'intermédiation où le consommateur reste l'employeur de l'intervenant, l'organisme mandataire - associations ou entreprises lucratives - assurant les formalités administratives ;

le mode prestataire où l'organisme intervient en fournissant une prestation de service avec ses moyens et son personnel propres.

Dans cette étude, les salariés des organismes agréés de services à la personne sont ceux des organismes prestataires. Les emplois salariés des organismes mandataires ont été regroupés avec les salariés des particuliers-employeurs.

Sur les 4 000 salariés des organismes agréés de services à la personne, 3 400 sont employés par 139 établissements de l'économie sociale ; 280 salariés travaillent dans 28 établissements de la sphère privée à but lucratif et 320 autres dans 13 structures publiques.

En Champagne-Ardenne, en partie pour des raisons historiques, la part des salariés exerçant dans des organismes agréés de services à la personne relevant du secteur de l'économie

Le secteur des services à la personne analysé dans cette étude comprend les 21 activités énoncées dans le décret du 29 décembre 2005 du plan dit « Borloo 1 », allant du soutien scolaire aux travaux ménagers en passant par le jardinage et l'aide aux personnes âgées ou handicapées. Elles ont comme point commun d'être réalisées au domicile des ménages utilisateurs.

Les organismes agréés de services à la personne peuvent être des entreprises privées lucratives, des entreprises relevant du secteur de l'économie sociale - associations, mutuelles, coopératives - ou des établissements publics tels que les centres communaux d'action sociale (CCAS). Les organismes intervenant auprès des personnes fragiles peuvent relever également du régime de l'autorisation, non traité dans cette étude.

Pour en savoir plus :

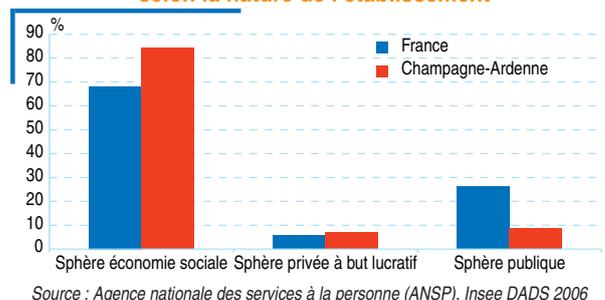
www.uriopss-ca.asso.fr

www.servicesalapersonne.gouv.fr

sociale est plus élevée qu'au niveau national : 84 % contre 68 %. Cette caractéristique est commune à d'autres régions françaises à faible densité de population comme le Limousin, la Bourgogne ou encore l'Auvergne. Le caractère rural et peu dense du territoire régional contribue à une moindre implantation de structures privées lucratives, davantage spécialisées sur des activités de confort demandées par les populations urbaines telles les activités en lien avec la famille : garde d'enfants, soutien scolaire, livraison de courses.

D'après une étude réalisée par la Direccte de Champagne-Ardenne, la prééminence de l'économie sociale est encore renforcée au regard des heures délivrées. En 2006, 97 % des 4,5 millions d'heures de services à la personne, déclarés par les organismes agréés de Champagne-Ardenne ont été rendus par l'intermédiaire de structures relevant de l'économie sociale.

Répartition des 4 000 salariés des organismes agréés de services à la personne selon la nature de l'établissement



Beaucoup de femmes et peu de jeunes

En Champagne-Ardenne comme en France, les 3 400 salariés des OASP de l'économie sociale sont en grande majorité des femmes (87 %), et pour la moitié, des salariés âgés de plus de 45 ans. L'image véhiculée des services à la personne et les attentes des utilisateurs expliquent largement cet état de fait. Ainsi, pour les activités rendues aux personnes âgées, le recrutement privilégie des personnes bénéficiant d'une certaine expérience de la vie, excluant ainsi les plus jeunes postulants. Dans les sphères privée et publique également, les taux de féminisation sont élevés, avec plus de trois salariés sur quatre. Si les salariés des établissements publics sont aussi âgés que ceux de l'économie sociale, il n'en est pas de même pour les salariés des établissements privés ; seulement 20 % sont âgés

de plus de 45 ans. Cette caractéristique est à mettre en relation avec la nature des activités exercées par le secteur privé, davantage tourné vers la famille que l'aide aux personnes âgées.

Le secteur des services à la personne est souvent présenté comme une opportunité de réintégrer le marché du travail après une période d'inactivité - pour élever des enfants par exemple - ou de se reclasser après avoir connu un licenciement. Au niveau national, 80% des salariés des services à la personne ont cessé leurs études avant le niveau baccalauréat, contre 65 % pour l'ensemble de la catégorie professionnelle des employés. Le bas niveau de qualification des salariés se traduit par des rémunérations peu élevées. En 2006, dans les organismes de services à la personne de Champagne-Ardenne, les salariés ont perçu en moyenne 9,8 euros de l'heure. En référence, au 1^{er} juillet 2006, le smic horaire brut s'établissait à 8,27 euros tandis que le salaire moyen horaire champardennais atteignait 14,3 euros.

Des conditions d'emploi plus favorables dans les organismes agréés

L'insertion de l'employé et ses conditions d'emploi varient selon la nature de l'employeur. Ainsi les emplois de gré à gré correspondent souvent à une activité d'appoint : un tiers des salariés de particulier-employeur a un autre emploi hors services à la personne et seul un tiers de leur salaire provient de ces services ; la moitié travaille pour plusieurs employeurs. En termes de temps travaillé, 76 % des salariés de particuliers employeurs travaillent moins d'une heure par jour.

Les conditions d'exercice au sein d'un organisme agréé semblent plus favorables. En effet, seulement 14 % des salariés complètent leur activité par un emploi hors services à la personne et 98 % travaillent pour un seul organisme agréé. Par ailleurs, 21 % de ces salariés travaillent moins d'une heure par jour. De ce point de vue, quelques disparités subsistent néanmoins : si 20 % des salariés des structures de l'économie sociale travaillent moins d'une heure par jour, leur part s'élève à 35 % dans les structures privées lucratives et à 10 % dans la sphère publique.

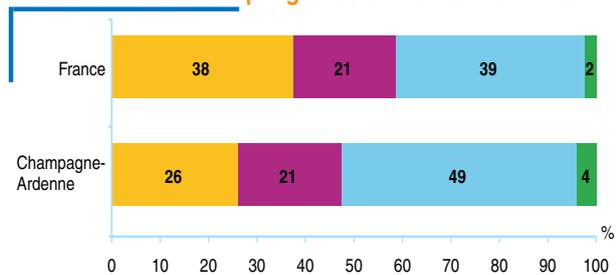
Une économie sociale davantage au service du lien social qu'au niveau national

En Champagne-Ardenne, les activités de services à la personne développées par les organismes de l'économie sociale relèvent pour 49 % - soit 10 points de plus qu'au niveau national - de prestations aux personnes âgées, dépendantes ou handicapées. Regroupant des activités ne comportant pas de soins, elles traduisent un besoin d'accompagnement des personnes en perte d'autonomie dans leur quotidien.

A contrario, dans la région, les services à la vie quotidienne - ménage, bricolage - ne représentent que 26 % des activités ayant fait l'objet de prestations en 2006, contre 36 % au niveau national.

Au regard des activités développées dans la sphère de l'économie sociale, la Marne, département le plus urbanisé et le plus jeune de la région, présente un profil spécifique. Les services à la vie quotidienne y représentent 36 % des activités

Répartition des activités développées par les organismes agréés de services à la personne de l'économie sociale par grands domaines d'activités



Les activités développées au sein des organismes sont celles ayant fait l'objet d'une prestation d'une heure dans l'année.

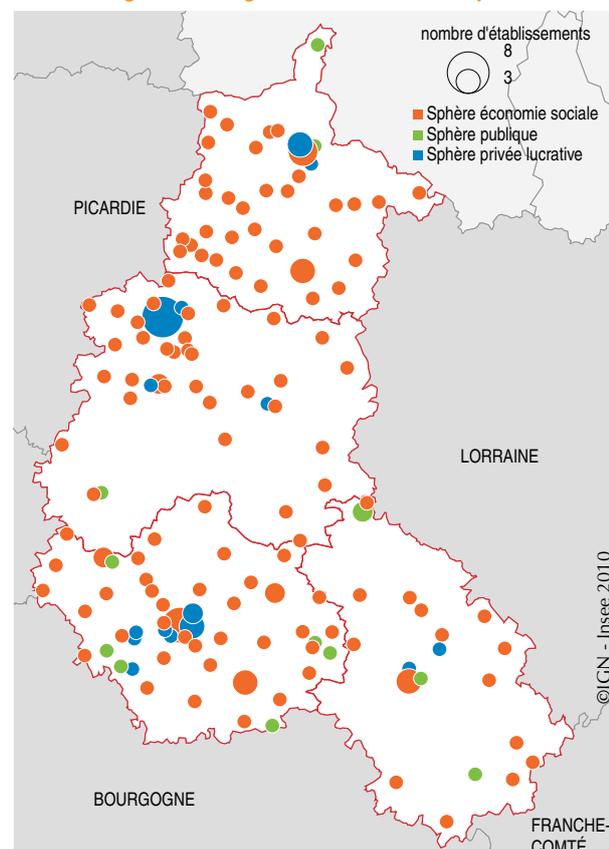
- **Services à la vie quotidienne** : ménage, repassage, bricolage, jardinage, livraison de repas et courses à domicile...
 - **Services à la famille** : garde d'enfants, soutien scolaire et cours à domicile, assistance informatique...
 - **Services aux personnes âgées, dépendantes ou handicapées** : assistance, transport, soins esthétiques...
 - **Activités de coordination** : mise en relation, télé et visio assistance...
- Source : Agence nationale des services à la personne (ANSP) 2006

ayant fait l'objet d'une prestation, contre 23 % dans les Ardennes, 22 % en Haute-Marne, départements les plus âgés, et 18 % dans l'Aube.

Les structures de l'économie sociale assurent un maillage territorial

Les structures de l'économie sociale se sont adaptées au caractère épars de la population régionale en s'implantant de manière équilibrée sur le territoire. Elles s'attachent ainsi à répondre au mieux aux besoins et participent au maintien du lien social en milieu rural. En 2006, 40 % des organismes de services à la personne de l'économie sociale se situent dans

Les organismes agréés de services à la personne



Source : Agence nationale des services à la personne (ANSP) - Insee, DADS 2006

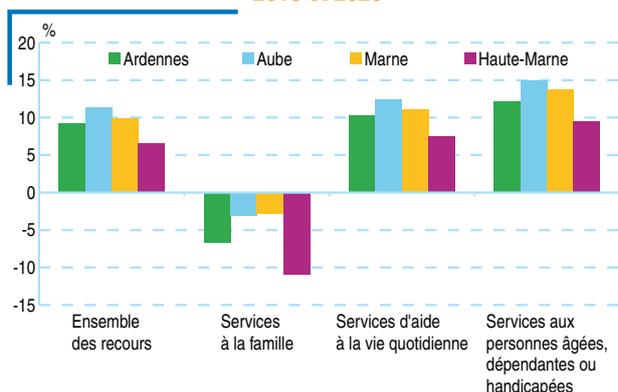
le rural dit « isolé » - en dehors de toute influence urbaine - 46 % des établissements publics et seulement 7 % de ceux de la sphère privée lucrative. Au contraire, les trois-quarts des établissements de la sphère privée lucrative, pour laquelle les activités sont davantage tournées vers les services aux familles, se situent dans les agglomérations.

Selon le département, les orientations prises par les conseils généraux et les services déconcentrés de l'État en lien avec les organisations de l'économie sociale ont forgé des paysages relativement différents. Pour des raisons historiques, les structures de l'économie sociale sont peu nombreuses dans le sud de la Marne, la sphère publique étant très présente à travers les CCAS, notamment celui de Sézanne. De même, le secteur nord des Ardennes est couvert par les services de l'Adapah, implantée à Charleville-Mézières, bien qu'aucune structure de l'économie sociale n'y soit établie.

D'ici 2020 une croissance de 9 % des ménages utilisateurs de services à la personne

D'ici 2020, en Champagne-Ardenne, en reconduisant les tendances démographiques récentes et en supposant constants les comportements d'utilisation en services à la personne, le nombre de ménages ayant recours aux services à la personne devrait augmenter de +9 % (+11 % en France métropolitaine). On compterait ainsi 5 100 ménages utilisateurs de plus, soit 60 000 ménages utilisateurs à horizon 2020. L'Aube, avec +11 %, connaîtrait des quatre départements la croissance la plus forte, de même ampleur que la croissance nationale. La hausse serait plus modérée dans la Marne et dans les Ardennes, respectivement +9,6 % et +9,1 % et beaucoup moins élevée en Haute-Marne (6,3 %).

Évolution des recours aux services à la personne entre 2010 et 2020



Note : un recours correspond au croisement d'un ménage et d'un type de services. Aussi à un ménage utilisateur de services à la famille et de services d'aide à la vie quotidienne correspond deux recours.

Source : DGI-Insee Revenus fiscaux localisés et revenus disponibles des ménages pour 2006

Le vieillissement de la population fait augmenter mécaniquement le nombre de ménages utilisateurs âgés de 55 ans ou plus dans les quatre départements de Champagne-Ardenne. D'ici 2020, leur nombre devrait augmenter de 6 200. À l'inverse, le vieillissement de la population combiné à un solde migratoire déficitaire chez les plus jeunes, ferait baisser de façon significative le nombre de ménages de moins de 55 ans ayant recours aux services à la personne. D'ici 2020, la région en compterait 1 100 de moins.

Ces évolutions démographiques devraient avoir un impact sur les activités proposées par les organismes agréés. Ainsi, entre 2010 et 2020, le nombre de ménages recourant aux services à la famille diminuerait dans les quatre départements avec une inflexion plus marquée dans les Ardennes et la Haute-Marne, respectivement -7 % et -11 %. Au contraire, le recours aux services d'aide à la vie quotidienne et aux services aux personnes âgées, dépendantes ou handicapées progresserait dans les quatre départements et plus particulièrement dans l'Aube et la Marne (respectivement +15 % et +14 %).

Avec le vieillissement de la population et la diversité des services attendus pour assurer un maintien à domicile de qualité des personnes dépendantes, l'ensemble des acteurs du secteur des services à la personne devra s'adapter et collectivement trouver des réponses. Trois conditions apparaissent d'ores et déjà nécessaires au développement du secteur des services à la personne :

- la professionnalisation des métiers et l'accès à la formation, assurant aux salariés un développement de leurs compétences, de leurs qualifications et de leurs salaires ;
- un renforcement du mode prestataire qui garantit à la fois le maillage territorial le plus large et la professionnalisation des emplois ;
- la recherche d'une solution de financement pérenne de ces services, gage d'une reconnaissance de la qualité proposée actuellement par les structures prestataires en termes de continuité du service pour l'utilisateur, de maillage territorial et de professionnalisation des salariés. ■

Audrey Déjoie-Larnaudie (Insee)
Collectif CRESCA - URIOPSS



>> Méthodologie et pour en savoir plus

Consulter l'espace Champagne-Ardenne du site Insee
www.insee.fr > Régions « Champagne-Ardenne » > Rubrique « Publications » > Collections « Insee Flash » > Insee Flash n° 125

www.cresca.fr
www.uriopss-ca.asso.fr
www.servicessalapersonne.gouv.fr

« Travailler pour des particuliers : souvent une activité d'appoint », Insee Références, Les salaires en France, édition 2008.

« En France, qui recourt aux services à domicile ? », Insee Références, France portrait social, édition 2008.

INSEE, direction régionale de Champagne-Ardenne
10, rue Edouard Mignot - 51079 Reims Cedex - Tél. : 03 26 48 66 60
Directeur de la publication : Patrick Redor, directeur régional de l'INSEE
Chef du Service Études et Diffusion : Françoise Courtois-Martignoni
Rédacteur en chef - Communication externe : Eric Vaillant
Secrétaire de fabrication : Audrey Egalgi - **Création de l'image visuelle** : 5pointcom
Imprimeur : Le Réveil de la Marne, 51204 Épernay
© INSEE-2010 ISSN 1277-5649 - Code SAGE : FLA10C560 - Dépôt légal octobre 2010



Une version électronique de ce document est disponible sur : www.insee.fr/champagne-ardenne
Rubrique : produits et services, publications